

Moins d'électricité : c'est pourtant clair !



L'écoresponsabilité, l'énergie, une fois qu'on y a goûté, on l'intègre alors presque systématiquement ! L'éclairage public comporte environ cinquante points lumineux ; continuant dans sa politique volontariste en matière de gestion et de maîtrise de l'énergie, le conseil municipal a décidé d'équiper le poste principal d'un **variateur-réducteur de tension**.

En diminuant l'intensité lumineuse aux heures les plus « désertes » de la nuit, il est réalisé une **économie sur la consommation**, plus un allongement de la durée d'utilisation des ampoules, sans diminution de l'efficacité ou de la sécurité : encore un geste économique et environnemental !



Ce système a été installé, fin 2007, pour un coût de 7 152 € T.T.C., dont 4 947 € à charge de la commune avec un retour sur investissement de 7 à 10 ans.

Dans la foulée, en 2008, les quelques derniers anciens points lumineux fluorescents qui subsistaient ont été remplacés par des lampes au sodium.

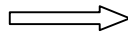
En 2009, le premier bilan est chiffré pour ces installations : une diminution globale de **18,5 %** de la consommation d'électricité pour l'éclairage public, et de **9,18 %** de la facture correspondante.

Comparaison de quelques ratios

Consommation par habitant	Département de l'Ain	Commune de Drom
Eclairage public	166	103
Bâtiments publics	196	124

A Drom, on comprend dans les bâtiments publics : la mairie / école, l'église, la salle des fêtes (dont le hangar communal et la chaufferie du presbytère), la station d'épuration et les deux postes de refoulement.

Changement des ampoules



Avec le variateur réducteur, la durée de vie des ampoules concernées est augmentée de 50 %

